



LES NOUVEAUTÉS DÉPARTEMENTALES, FÉDÉRALES ET LE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE

Fabien DOMINGUEZ

Alexandre LAUMET





LES AIDES POUR LE PAIEMENT DES LICENCES SPORTIVES





Carte Tadoo

- **Une cagnotte de 60 € financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques.**





Carte Tatoo

- **Attention** : 2 comptes pour chaque association !
- Utiliser celui « **administrateur** » pour créer des délégués et débiter les cartes sur l'application smartphone ou le tableau de bord en ligne.



Carte Tatoo



Télécharger SmartTPE



Enregistrer une transaction



Mes établissements



Mes délégués



Mes transactions



Mes remboursements



Guide du partenaire



Assistance



Télemaintenance



Pass Région

**Nouvelle
interface dans
l'espace
partenaires**

RÉALISER UNE TRANSACTION

Numéro de carte :

N°

Code secret :

RECHERCHER

[→ Historique des transactions](#)



Montant des
transactions /
mois en cours :

450 €



Montant des
transactions /
saison 2022-2023
:

450 €



Montant des
transactions en
attente :

450 €



Montant des
transactions /
Remboursées :

0 €





Pass'Sport gouvernemental

- Les demandes de remboursement passent toujours par **Le Compte Asso**.



CONNEXION

[Mot de passe oublié ?](#)





Pass'Sport gouvernemental

Les demandes via Le Compte Asso ne sont possibles que :

- Votre structure dispose d'un compte sur la plateforme
- Vous avez avoir renseigné les données relatives à l'affiliation à la FFBB :
 - Numéro d'affiliation
 - Verser dans Le Compte Asso le justificatif d'affiliation pour la saison 2022/2023 récupéré dans FBI (module EDITIONS > Organismes).

Sans ces éléments, vous ne pourrez pas passer à l'étape suivante dans Le Compte Asso (saisie des demandes de remboursement).





Pass'Sport gouvernemental

- Les demandes de remboursement des Pass'Sport s'opèrent par la saisie dans Le Compte Asso des **codes individuels** communiqués par les bénéficiaires. Ces codes sont individuels, non cumulables et non cessible. Il s'agit de la seule information à récupérer auprès de vos licenciés.
- Il vous est recommandé de les saisir rapidement et sans attendre. En cas de présentation du code à plusieurs associations, c'est la première ayant fait la demande qui se trouvera bénéficiaire. Saisie au plus tard **le 31 décembre 2022**.
- La plateforme vérifie les codes fournis :
 - Le code a déjà été utilisé, vous avez une alerte immédiatement.
 - Le code n'est pas un code actif. Il ne vous sera pas possible de poursuivre la demande.



10 licences gratuites par club

- La FFBB offre à chaque club 10 licences maximum.
- Cela concerne uniquement la création de nouvelles licences socle uniquement (nouveaux dirigeants).



CHAMPIONNATS





Championnats jeunes

- En championnat régional jeunes, un club ne peut être représenté que par une SEULE équipe maximum.
- Pour les CTC, si une équipe en collaboration est engagée, alors pas d'autres équipes en NOM PROPRE pour les clubs de la CTC. Idem dans le sens inverse.



Championnats jeunes

- Conséquence en championnat départemental :
 - Si un club ou une CTC dispose d'une équipe en championnat régional, la participation en PH1 en D1 n'est pas possible.
 - Pour chaque division départementale, 1 équipe par club maximum à l'exception de la D3.
 - En cas d'engagement d'une équipe en collaboration de CTC dans une division, pas d'équipe en nom propre des clubs de la CTC dans la même division.



Nouveautés CTC et ententes

Autorisation pour un club non-membre d'une CTC de nouer une entente avec 1 ou plusieurs clubs d'une CTC.

- Le droit sportif devra être obligatoirement porté par le club extérieur à la CTC (SENIORS uniquement).
- L'ensemble des clubs membres de la CTC pourront participer aux rencontres de l'équipe constituée sous réserve de respect des Règlements Sportifs de la compétition concernée.
- L'entente est constituée pour une durée d'une saison sportive sous réserve d'accord préalable du Comité.
- Durée : une saison non renouvelable.
- Une même CTC ne peut nouer d'ententes qu'avec un seul et unique club extérieur à la CTC. Le nombre d'ententes ainsi constituées est plafonné à 3.
- Les ententes entre clubs membres de différentes CTC restent interdites.



Nouveautés CTC et ententes

- Toutes les équipes collaboratives 5x5 mises en place à l'**intérieur** d'une **Coopération Territoriale de Clubs**, quel qu'en soit la catégorie d'âge et le niveau d'évolution seront dénommées **INTER-EQUIPE**.
- Toutes les équipes collaboratives 5x5 mises en place à l'**extérieur** d'une **Coopération Territoriale de Clubs**, quel qu'en soit la catégorie d'âge et le niveau d'évolution seront dénommées **ENTENTES**.



Nouveautés CTC et ententes

Seniors et Jeunes – Inter-équipe	Seniors et Jeunes – Inter-équipe ou Entente
Championnat de France + Championnat Régional	Championnat Départemental Qualificatif + Championnat Départemental Non Qualificatif
Application de la règle du club porteur : 5 joueurs inscrits sur la feuille et présents au match (Seniors) 3 joueurs inscrits sur la feuille et présents au match (Jeunes)	Application de la règle du club porteur : 50 % des joueurs inscrits sur la feuille et présents au match (Seniors) 3 joueurs inscrits sur la feuille et présents au match (Jeunes)
Extension AST CTC obligatoire	Pas d'extension AST CTC



Nouveautés CTC et ententes

Saison 2022 - 2023	Saison 2023 - 2024
<p>Au cours de la saison pour participer au championnat Départemental ou Inter-Départemental qualificatif les joueurs et joueuses issues du ou des clubs non-porteurs de l'équipe <u>n'ont pas l'obligation d'avoir une extension AST CTC.</u></p>	<p><u>Accession en Championnat Régional</u> Au cours de la saison pour participer au championnat régional les joueurs et joueuses issues du ou des clubs non-porteurs de l'équipe <u>ont l'obligation d'avoir une extension AST CTC.</u></p>
	<p><u>Maintien en championnat départemental qualificatif</u> Au cours de la saison pour participer au championnat Départemental ou Inter-Départemental qualificatif les joueurs et joueuses issues du ou des clubs non-porteurs de l'équipe <u>n'ont pas l'obligation d'avoir une extension AST CTC.</u></p>



MINI-BASKET





Rappel déroulement U9

- On s'engage en tant que **CLUB**, pas d'engagement d'équipes.
- **7 dates** dans la saison.
- Pour chaque rencontre, les deux clubs doivent **se contacter au préalable** pour définir le format de la rencontre : plateau, match... selon le nombre d'enfants présents. Tous les enfants doivent jouer.



Nouveaux ballons T4

Nouvelle taille de ballon recommandée
pour les catégories U7/U9





LE CONTRAT D'ASSURANCE





Nouveau contrat d'assurance FFBB

- Nouveau contrat d'assurance du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026
- Intégration d'une responsabilité civile dans toutes les licences, prise en charge par la FFBB (coût 0,26€/licence)





Nouveau contrat d'assurance FFBB

- **Attention** : cette garantie RC ne protège pas si le licencié se blesse lors d'un accident.
- **Attention bis** : une assurance personnelle ne couvre pas automatiquement la pratique fédérale.
- La FFBB propose donc des formules A, B et C de couverture Individuelle Accident négociées auprès de la MDS





Nouveau contrat d'assurance FFBB

- **Diminution des coûts des formules IA pour ce nouveau contrat :**

Formule IA	Avant le 01/07/2022	Depuis le 01/07/2022
A	2,98 €	2,17 €
B	8,63 €	6,27 €
C	0,50 €	0,36 €



Nouveau contrat d'assurance FFBB

- Aucune cotisation à acquitter au titre des formules A et B pour les titulaires des licences « Micro Basket » ou « Vivre Ensemble ».
- Continuité des garanties d'assurance liées à la licence jusqu'au 31 août de la saison en cours.



Nouveau contrat d'assurance FFBB

- **Quoi de neuf ?**

- Ajout d'une garantie RC reconnaissant en qualité d'assurés les parents des licenciés mineurs
- Prise en compte des garanties d'assurance pour les joueurs à l'essai sans licence
- Maintien des garanties du contrat RC et IA sur l'ensemble des sites de pratique du Basket, sites temporaires ou homologués
- RC médicale relative à l'intervention des médecins ou tout personnel paramédical





Nouveau contrat d'assurance FFBB

- **Quoi de neuf ?**

- Couverture spécifique intégrée au contrat « Dommages aux véhicules » des transporteurs bénévoles
- Assistance rapatriement et assistance psychologique
- Mise en place de garanties pour les victimes de violences
- RC des dirigeants mandataires sociaux





Nouveau contrat d'assurance FFBB

- **Quoi de neuf ?**
 - Une application Smartphone en cours de finalisation pour permettre au licencié de déclarer rapidement son accident et suivre son dossier.



Rappel : assurance des associations

**L'assurance RC de la FFBB
couvre les associations
affiliées en raison des
dommages garantis causés
aux tiers du fait ou à
l'occasion des activités
assurées.**



GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE		
Tous dommages confondus	20 000 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> dommages corporels et Immatériels consécutifs dont RC médicale 	20 000 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> dommages Matériels et Immatériels consécutifs 	15 000 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> dommages Immatériels non consécutifs 	2 000 000 €/sin/an	Néant
<ul style="list-style-type: none"> responsabilité civile locative (incendie, explosion, dégâts des eaux) 	15 000 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs 	2 000 000 €	Néant
	50 000 €	Néant
SOUS LIMITATIONS PARTICULIERES		
<ul style="list-style-type: none"> atteintes à l'environnement 	5 000 000 €/an	Néant
<ul style="list-style-type: none"> intoxication alimentaire 	5 000 000 €/an	Néant
<ul style="list-style-type: none"> dégradations immobilières 	15 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> dommages aux biens confiés 	50 000 €/sinistre	150 €
<ul style="list-style-type: none"> vol vestiaires 	10 000 €/sinistre	150 €
<ul style="list-style-type: none"> vol par préposés 	50 000 €/sinistre	100 €
<ul style="list-style-type: none"> violation du secret médical 	155 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> défense 	300 000 €/sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> défense des salariés 	20 000 € par sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux 	5 000 000 €/sin/an	Néant



Contacts assurance FFBB

- **Pour tous renseignements sur les garanties du contrat et attestation RC personnalisée:**

Tel : 01 53 04 86 15 / 01 53 04 86 86

Mail : garine.y@grpmds.com / contact@grpmds.com

Fax : 01 53 04 86 87

- **En cas d'accident :**

Tel : 01 53 04 86 20 / Fax : 01 53 04 86 87 / Mail : prestations@grpmds.com





COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5 avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE

Tel : 04.76.22.33.55

secretariat@iserebasketball.org

www.iserebasketball.org

